



Fillière est née officiellement le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités. Avec 9414 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.

La commune de FILLIÈRE recherche des animateurs et animatrices enfance jeunesse

Date prévue pour la prise de fonctions : au plus vite

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadre d'emplois : adjoint d'animation territorial (sur les 3 grades)

Date limite de réception des candidatures : 15 septembre 2021

Descriptif du poste et missions :

Au sein du pôle enfance, jeunesse et sports, sous l'autorité du coordonnateur du secteur et du référent du site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (**temps de restauration scolaire + accueil matin/soir**) et, selon les postes, extrascolaires (**accueil de loisirs**).

Missions (selon les postes) :

1. Surveiller et animer le temps de restauration scolaire :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire
- ✓ procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants

2. Animer et encadrer les temps d'accueil périscolaires (matin et/ou soir) :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants
- ✓ proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

3. Animer et encadrer en accueil de loisirs :

- ✓ proposer des projets d'animation envers les publics enfants et jeunes
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

Temps de travail et site d'affectation : (temps non complet annualisé)

- ✓ **site des OLLIERES** :
 - poste T755, temps de travail lissé sur 12 mois pour 6,35/35^e
- ✓ **site de THORENS-GLIÈRES** :
 - poste T733, temps de travail lissé sur 12 mois pour 5,04/35^e
- ✓ **site de SAINT-MARTIN-BELLEVUE** :
 - poste P237, temps de travail lissé sur 12 mois pour 28,67/35^e
 - poste T745, temps de travail lissé sur 12 mois pour 33,27/35^e
 - poste T747, temps de travail lissé sur 12 mois pour 30,58/35^e
 - poste T752, temps de travail lissé sur 12 mois pour 6,58/35^e

D'autres postes sont à pourvoir !

 <https://www.commune-filliere.fr/offres-demploi/>

Profil recherché :

- ✓ vous êtes titulaire du concours d'adjoint d'animation ou, à défaut, du BAFA (souhaité)
- ✓ vous disposez d'une expérience réussie dans l'animation auprès du jeune public (souhaitée)
- ✓ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : élaborer, mettre en œuvre et encadrer des activités en fonction des besoins et des caractéristiques des enfants / jeunes accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- ✓ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- ✓ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions

Rémunération :

Régime indemnitaire (prime mensuelle fixe + prime annuelle variable selon le statut) + action sociale via le CNAS (www.cnas.fr) + titres-restaurant selon l'organisation du temps de travail + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »

Modalités :

Pour le poste P237 : recrutement fonctionnaire (adjoint d'animation tous grades) ou lauréat.e du concours ou, à défaut, contractuel.le de droit public. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, chaque poste permanent pourra être pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Information travailleurs handicapés : conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, chaque emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à l'emploi par voie contractuelle (CDD d'un an renouvelable).

Pour les autres postes : recrutement par contrat à durée déterminée d'un an.

Renseignements et candidature :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le pôle enfance jeunesse et sports, au 04.50.22.82.38 ou le pôle ressources humaines au 04.50.22.45.24

Transmettre votre candidature complète (CV+lettre de motivation) **en précisant le poste concerné** à Monsieur le Maire de Fillière, de préférence **par courriel à rh@commune-filliere.fr** (fichier pdf), sinon par courrier adressé au pôle ressources humaines, 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.
Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV et une lettre de motivation).*